

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 3085

présenté par

Mme Jacquier-Laforge, M. Questel et Mme Sage

AVANT L'ARTICLE 74

Compléter l'intitulé du chapitre VIII par les mots :

« et renforcement de l'évaluation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.